



Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2024

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MONNOIR

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir tenue le mardi 5 mars 2024 à compter de 20 h à la salle du conseil au 7, chemin du Vide et à laquelle sont présents monsieur Denis Paquin, maire, mesdames et messieurs les conseillers suivants :

Johanne Lacourse, conseillère au poste # 3  
Marcel Boulay, conseiller au poste # 4  
Lise Dufour, conseillère au poste # 5  
Étienne Decelles, conseiller au poste # 6

Sont absents : Michel Vézina, conseiller au poste # 1  
Isabelle Sévigny, conseillère au poste # 2

Les membres présents formant quorum sous la présidence du maire.

Mme Pierrette Gendron, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

Le maire, M. Denis Paquin, procède à l'ouverture de la séance à 20 heures et invite les conseillères et conseillers à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

Résolution numéro 24-03-043

### 1 Adoption de l'ordre du jour

---

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par M. Étienne Decelles, il est **résolu** que l'ordre du jour soit et est approuvé tel que présenté.

#### 1 Ouverture de la séance et approbation de l'ordre du jour

1.1 Assemblée de consultation sur le projet de *Règlement numéro 575-24 modifiant le Règlement d'urbanisme numéro 485-17* suivi d'une période de questions/commentaires du public sur le règlement

#### 2 Greffe

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 février 2024, pour approbation (doc)  
2.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 19 février 2024, pour approbation (doc)

#### 3 Période de questions no 1 réservée au public

#### 4 Gestion financière et administrative

4.1 Comptes et salaires, pour approbation (doc)  
4.2 Demande d'aide financière à la Maison Victor-Gadbois par les Chevaliers de Colomb de Marieville, pour approbation (doc)  
4.3 État des personnes endettées envers la Municipalité, pour approbation (document déposé mardi matin)  
4.4 Autorisation pour transmettre à la MRC de Rouville l'état des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes municipales, pour approbation  
4.5 Autorisation à M. Denis Paquin, maire, à enchérir, au nom de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir, lors de la vente pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le 13 juin 2024, pour approbation  
4.6 Dépôt de la liste des contrats municipaux, pour information (doc)  
4.7 Gala Méritas école Mgr-Euclide-Théberge, demande contribution financière, pour approbation (doc)  
4.8 Demande d'appui de la Municipalité de Yamaska – Programme RECIM – commentaires d'amélioration, pour approbation (doc)  
4.9 Quotes-parts 2024 à la MRC de Rouville, pour approbation (doc)  
4.10 Formation pour la directrice générale Parcours leadership, pour approbation (doc)  
4.11 Convention pour les services de permis et inspection, pour approbation (doc)  
4.12 Nomination de M. Samuel Grenier de la firme Gestim à titre d'inspecteur en urbanisme, pour approbation

## Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2024

- 4.13 Adoption du deuxième projet de Règlement numéro 575-24 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 485-17, pour approbation (doc)
- 4.14 Avis de motion du Règlement numéro 571-24 modifiant le Règlement numéro 484-17 constituant le plan d'urbanisme, pour approbation
- 4.15 Adoption du projet du Règlement numéro 571-24 modifiant le Règlement numéro 484-17 constituant le plan d'urbanisme, pour approbation (doc)
- 4.16 Avis de motion Règlement 572-24 modifiant le Règlement d'urbanisme numéro 485-17, pour approbation
- 4.17 Adoption du premier projet de Règlement numéro 572-24 modifiant le Règlement d'urbanisme numéro 485-17, pour approbation (doc)
- 4.18 Avis de motion du Règlement numéro 573-24 modifiant le Règlement numéro 382-07 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), pour approbation
- 4.19 Adoption du projet du Règlement numéro 573-24 modifiant le Règlement numéro 382-07 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), pour approbation (doc)
- 4.20 Avis de motion du Règlement numéro 574-24 modifiant le Règlement numéro 553-22 sur la démolition d'immeubles, pour approbation
- 4.21 Adoption du projet du Règlement numéro 574-24 modifiant le Règlement numéro 553-22 sur la démolition d'immeubles, pour approbation (doc)
- 4.22 Demande de commandite Gala Méritas 2024 – PGO, pour approbation (doc)

### **5 Sécurité publique**

- 5.1 Rapport annuel d'activités du service incendie, pour approbation (doc)
- 5.2 Entente de services aux personnes sinistrées de La société canadienne de la Croix-Rouge pour deux ans, pour approbation (doc)

### **6 Transport– Voirie locale**

- 6.1 Achat d'un tracteur à gazon, pour approbation (doc)
- 6.2 Achat de vêtements de travail pour les employés des travaux publics, pour approbation (doc)
- 6.3 Ajout d'un arrêt sur le chemin du Vide à l'intersection de la rue des Prés-Verts, pour approbation (doc)

### **7 Hygiène du milieu et cours d'eau**

- 7.1 Appui – Demande au gouvernement du Québec de protéger le Mont Rigaud ainsi que les sites de prélèvement d'eau potable et les zones de recharge de l'aquifère face à l'activité minière, pour approbation (doc)
- 7.2 Recherche de fuite sur le réseau de distribution, pour approbation (doc)

### **8 Santé et bien-être**

- 8.1 Demande d'appui et contribution financière de la Ville de Rivière-Rouge – Hôpital de Rivière-Rouge – Opposition à la fermeture de l'urgence entre 20 h et 8 h, pour approbation (doc)

### **9 Aménagement, urbanisme et développement**

- 9.1 Planification des besoins d'espace 2025-2035– Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, pour approbation (doc)

### **10 Loisirs et culture**

- 10.1 Remboursement pour programme de soutien à l'activité physique, pour approbation (doc)
- 10.2 Randonnée du Souvenir Thierry LeRoux – Demande d'autorisation de passage dans la municipalité, pour approbation (doc)
- 10.3 Demande d'autorisation pour le Tour de Rouville, pour approbation (doc)
- 10.4 Autorisation de dépenses pour la fête Nationale, pour approbation (doc)
- 10.5 Tarification du camp de jour 2024, pour approbation (doc)
- 10.6 Achat de verres de vin réutilisables avec logo de la Municipalité, pour approbation (doc)
- 10.7 Embauche du personnel du camp de jour 2024, pour approbation (doc)
- 10.8 Niveau d'implication Fête du voisinage, pour approbation (doc)
- 10.9 Production d'une bannière de fond de scène, pour approbation (doc)

### **11 Correspondances**

### **12 Période de questions no 2 réservée au public**

### **13 Clôture de la séance**

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2024

1.1 Assemblée de consultation sur le projet de *Règlement numéro 575-24 modifiant le Règlement d'urbanisme numéro 485-17* suivi d'une période de questions/commentaires du public sur le règlement

---

Au cours de cette assemblée publique de consultation, M. Denis Paquin, maire et président de cette assemblée, délègue l'explication du projet du *Règlement numéro 575-24 modifiant le Règlement d'urbanisme 485-17* à Mme Pierrette Gendron, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité.

Mme Gendron explique que le règlement a pour objet d'autoriser la classe d'usages agricoles E – Établissements d'élevage d'animaux domestiques, dans la zone numéro 507 située de part et d'autre du chemin du Vide.

Les personnes présentes dans la salle sont invitées à prendre la parole au sujet des dispositions du Règlement 575-24. Il n'y a eu aucune question ni aucun commentaire.

Résolution numéro 24-03-044

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 février 2024

---

Sur proposition de Mme Lise Dufour, appuyée par M. Étienne Decelles, il est **résolu** que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 6 février 2024 soit et est adopté tel que rédigé.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 24-03-045

2.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 19 février 2024

---

Sur proposition de Mme Johanne Lacourse, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le lundi 19 février 2024 soit et est adopté tel que rédigé.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

3 Période de questions no 1 réservée au public

*Une période de question réservée au public s'est tenue à ce moment-ci.*

Résolution numéro 24-03-046

4.1 Approbation des comptes et salaires

---

Sur proposition de Mme Lise Dufour, appuyée par M. Étienne Decelles, il est **résolu** que les comptes et salaires suivants soient et sont approuvés et que la directrice générale soit autorisée à les payer et qu'un certificat de disponibilité a été émis à ces fins :

Fournisseurs :	222 438.44 \$
Salaires :	44 484.48 \$

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 24-03-047

4.2 Demande d'aide financière à la Maison Victor-Gadbois par les Chevaliers de Colomb de Marieville

---

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par Mme Lise Dufour, il est **résolu** d'octroyer un montant de 100 \$ à la Maison Victor-Gadbois qui offre des soins palliatifs aux personnes en fin de vie demeurant sur le territoire de Sainte-Angèle-de-Monnoir.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 24-03-048

4.3 État des personnes endettées envers la Municipalité

---

Sur proposition de Mme Lise Dufour, appuyée par Mme Johanne Lacourse, il est **résolu** d'approuver l'état des personnes endettées envers la Municipalité pour les taxes municipales, présenté par Mme Pierrette Gendron, directrice générale et greffière-trésorière, et soumis au conseil conformément aux dispositions du *Code municipal*.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 24-03-049

4.4 Autorisation pour transmettre à la MRC de Rouville l'état des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes municipales

---

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par Mme Lise Dufour, il est **résolu** d'ordonner à la directrice générale et greffière-trésorière, de transmettre à la MRC de Rouville, au plus tard le vingtième jour de mars 2024, l'état des immeubles qui devront être vendus pour défaut de paiement de taxes municipales dues au 31 décembre 2023 dont le montant excède 100 \$ ou toute taxe impayée depuis plus de deux ans et d'y inclure la portion de taxes due en 2024.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 24-03-050

4.5 Autorisation à M. Denis Paquin, maire, à enchérir, au nom de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir, lors de la vente pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le 13 juin 2024

---

Sur proposition de Mme Lise Dufour, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** d'autoriser M. Denis Paquin, maire, à enchérir et à acquérir, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir, les immeubles à être vendus à l'enchère publique pour défaut de paiement de taxes par la MRC de Rouville le jeudi 13 juin 2024.

Que les offres faites par le maire pour l'acquisition de ces immeubles, s'il y a lieu, ne couvrent que les taxes municipales et scolaires, intérêts et frais, plus les frais subséquentement engagés.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

#### 4.6 Dépôt de la liste des contrats municipaux

---

Conformément à l'article 961.4 du Code municipal, Mme Pierrette Gendron, directrice générale et greffière-trésorière, dépose la liste de tous les contrats municipaux comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2023 avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$; celle-ci a été publiée sur le site internet de la Municipalité en date du 20 février 2024.

Résolution numéro 24-03-051

#### 4.7 Gala Méritas école Mgr-Euclide-Théberge, demande contribution financière

---

Sur proposition de M. Étienne Decelles, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** de donner un montant de 150 \$ pour le Gala Méritas de l'École Mgr-Euclide-Théberge afin de souligner l'excellence des élèves dans différents domaines.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 24-03-052

#### 4.8 Appui à la Municipalité de Yamaska – Programme RECIM – commentaires d'amélioration

---

**Considérant** la demande d'appui reçue de la Municipalité de Yamaska;

**Considérant** l'analyse de la réclamation des dépenses faites au Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM) concernant la construction du Pavillon communautaire dans leur municipalité;

**Considérant** que la Municipalité de Yamaska n'a pas atteint le montant maximal admissible de la subvention accordée;

**Considérant** les ajustements faits pour les directives de changement relatives aux points 12 et 13 du protocole d'entente et selon le guide du programme au point 5 à 50 % de leur coût, et ce, même si le montant maximal admissible de la subvention n'a pas été atteint;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Johanne Lacourse, appuyé par M. Étienne Decelles et **résolu** :

Que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir demande à la ministre des Affaires municipales de revoir les points 12 et 13 relatifs aux modifications en cours de travaux (directives de changement) prévus à l'annexe A et le point 5 du guide du programme afin d'accorder l'aide à 100 % comme coûts admissibles si le montant maximal de la subvention n'est pas atteint.

De transmettre copie de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à la MRC de Rouville ainsi qu'aux 148 municipalités de la région administrative de la Montérégie afin d'obtenir leur appui.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 24-03-053

4.9 Quotes-parts 2024 à la MRC de Rouville

Sur proposition de Mme Lise Dufour, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** d'effectuer le paiement des quotes-parts 2024 à la MRC de Rouville en douze versements égaux.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 24-03-054

4.10 Formation pour la directrice générale Parcours leadership

Sur proposition de Mme Lise Dufour, appuyée par M. Étienne Decelles, il est **résolu** d'inscrire Mme Pierrette Gendron, directrice générale, à la formation Parcours leadership offert par l'Université de Sherbrooke à Granby, au coût de 1 437,19 \$ taxes applicables incluses, dont s'ajoute quelques frais supplémentaires inscrits dans le contrat relatif à la formation, d'affecter ce montant au budget 2024 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Il est également **résolu** d'autoriser Mme Pierrette Gendron, directrice générale, à signer le contrat relatif à une activité de formation non créditée, lequel contrat fait partie intégrante de la présente résolution comme ci au long reproduit.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 24-03-055

4.11 Convention avec la firme GESTIM pour les services de permis et inspection

Sur proposition de Mme Lise Dufour, appuyée par Mme Johanne Lacourse, il est **résolu** de mandater la firme GESTIM inspection et urbanisme pour desservir la municipalité en urbanisme tel qu'indiqué dans la Convention pour les services de permis et inspection.

Il est également résolu d'autoriser M. Denis Paquin, maire et Mme Pierrette Gendron, directrice générale, à signer la convention, lequel document fait partie intégrante de cette résolution comme ci au long reproduit.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 24-03-056

4.12 Nomination de M. Samuel Grenier de la firme Gestim à titre d'inspecteur en urbanisme

Sur proposition M. Marcel Boulay, appuyée par Mme Lise Dufour, il est **résolu** de nommer M. Samuel Grenier de la firme Gestim à titre d'inspecteur en urbanisme à compter du 12 mars 2024 et que ce poste lui confère, en plus de l'application des règlements d'urbanisme et de l'émission des permis et certificats, l'ensemble des pouvoirs attribués à l'inspecteur en bâtiment, au responsable de l'urbanisme et au fonctionnaire désigné pour l'application des règlements relatifs aux animaux et à l'encadrement des chiens ainsi que pour l'application de l'ensemble de la réglementation municipale telle le règlement de nuisances, de la circulation et stationnement, de la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics, des feux extérieurs ainsi que des systèmes d'alarme.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 24-03-057

4.13 Adoption du deuxième projet de Règlement numéro 575-24 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 485-17

---

**Considérant** que la SPCA Montérégie possède un refuge pour animaux, situé en bordure du chemin du Vide, dans la zone numéro 507;

**Considérant** que le conseil municipal entend autoriser cet usage dans la zone concernée afin de permettre à l'organisme d'agrandir ses installations;

**Considérant** qu'un avis de motion portant le numéro 24-02-039 a été donné par M. Étienne Decelles, conseiller au poste numéro 6, lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 19 février 2024;

**Considérant** que le conseil municipal a tenu, le 5 mars 2024, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

**Considérant** que suite à la période de consultation, la municipalité n'a reçu aucune demande de modification à l'égard du contenu du premier projet de règlement;

**En conséquence**, il est proposé par M. Étienne Decelles, appuyé par Mme Johanne Lacourse et résolu :

- Que le conseil adopte le second projet de *Règlement numéro 575-24 modifiant le Règlement d'urbanisme numéro 485-17*.
- Que ce second projet de règlement soit soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque celui-ci contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Avis de motion numéro 24-03-058

4.14 Avis de motion du Règlement numéro 571-24 modifiant le Règlement numéro 484-17 constituant le plan d'urbanisme

---

Avis de motion du règlement numéro 571-24 est donné par M. Étienne Decelles, conseiller au poste numéro 6, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le *Règlement numéro 571-24 modifiant le Règlement numéro 484-17 constituant le plan d'urbanisme*.

Ce règlement a pour objet d'apporter les modifications requises afin de se conformer à l'obligation prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* concernant l'identification de toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain. Il a également pour objet de modifier la délimitation des affectations du sol dans le secteur localisé à proximité de l'intersection de la rue Girard avec le Chemin de la Grande-Ligne.

Résolution numéro 24-03-059

4.15 Adoption du projet de Règlement numéro 571-24 modifiant le Règlement numéro 484-17 constituant le plan d'urbanisme

---

**Considérant** que dans le cadre de diverses modifications apportées à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, il est maintenant obligatoire que le plan d'urbanisme identifie toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et décrive toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques;

**Considérant** que le conseil municipal entend souligner de façon particulière l'importance des arbres sur la qualité du milieu de vie et leur contribution à la réduction des îlots de chaleur;

**Considérant** qu'un avis de motion portant le numéro 24-03-058 a été donné par M. Étienne Decelles, conseiller au poste numéro 6, lors de la séance du conseil municipal tenue le 5 mars 2024;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Johanne Lacourse, appuyé par M. Marcel Boulay et **résolu** :

- Que le conseil adopte le projet de Règlement numéro 571-24 *modifiant le Règlement numéro 484-17 constituant le plan d'urbanisme*.
- Qu'une assemblée de consultation soit tenue mardi, le 9 avril 2024 à 20 h à la salle du conseil, 7, chemin du Vide, Sainte-Angèle-de-Monnoir, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Avis de motion numéro 24-03-060

4.16 Avis de motion du Règlement 572-24 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 485-17

---

Avis de motion est donné par M. Marcel Boulay, conseiller au poste numéro 4, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le *Règlement numéro 572-24 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 485-17*.

Ce règlement a pour objet de réviser le cadre réglementaire applicable lors de l'abattage d'arbres dans le périmètre urbain et sur les terrains résidentiels ; d'harmoniser les dispositions relatives à l'architecture des bâtiments avec celles prévues au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et d'agrandir les zones 107 et 202-P à même une partie de la zone 203 dans le secteur localisé à proximité de l'intersection de la rue Girard avec le chemin de la Grande-Ligne.

Résolution numéro 24-03-061

4.17 Adoption du premier projet de Règlement numéro 572-24 modifiant le Règlement d'urbanisme numéro 485-17

---

**Considérant** que l'application de la réglementation d'urbanisme, au fil des ans, a permis d'identifier diverses dispositions méritant d'être bonifiées afin de mieux refléter les caractéristiques du territoire et les orientations de la municipalité en matière d'aménagement et de protection de l'environnement ;

**Considérant** que la municipalité entend recourir à une approche qualitative, plutôt que normative, pour encadrer les interventions portant sur les bâtiments situés dans les zones d'intérêt patrimonial ainsi que pour les bâtiments identifiés à l'inventaire des immeubles qui présentent une valeur patrimoniale;

**Considérant** que le conseil municipal entend mettre en place des dispositions afin de protéger les arbres matures situés en milieu urbain ainsi que sur tous les terrains résidentiels;

**Considérant** qu'un avis de motion portant le numéro 24-03-060 a été donné par M. Marcel Boulay, conseiller au poste numéro 4, lors de la séance du conseil municipal tenue le 5 mars 2024;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Johanne Lacourse, appuyé par M. Étienne Decelles et **résolu** :

- Que le conseil adopte le premier projet du *Règlement numéro 572-24 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 485-17*.
- Qu'une assemblée de consultation soit tenue mardi, le 9 avril 2024 à 20 h à la salle du conseil, 7, chemin du Vide, Sainte-Angèle-de-Monnoir, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Avis de motion numéro 24-03-062

4.18 Avis de motion du Règlement numéro 573-24 modifiant le Règlement numéro 382-07 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

---

Avis de motion est donné par M. Marcel Boulay, conseiller au poste numéro 4, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le *Règlement numéro 573-24 modifiant le Règlement numéro 382-07 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*

Ce règlement a pour objet de bonifier les dispositions applicables dans les zones correspondantes à l'ensemble d'intérêt patrimonial de la rue Principale et d'assujettir, au règlement sur les PIIA, la section du rang Fort-Georges adjacente au périmètre d'urbanisation ainsi que les bâtiments du territoire municipal faisant partie de l'inventaire patrimonial de la MRC de Rouville. Ainsi, pour les bâtiments concernés, les plans relatifs aux projets de construction, d'agrandissement ou de rénovation devront faire l'objet d'une approbation du conseil municipal avant l'émission du permis. Le règlement précise les objectifs visés, selon la nature des projets, ainsi que les critères d'évaluation.

Résolution numéro 24-03-063

4.19 Adoption du projet de Règlement numéro 573-24 modifiant le Règlement numéro 382-07 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

---

**Considérant** que la municipalité désire mettre à jour les dispositions applicables dans certaines zones patrimoniales;

**Considérant** que le conseil municipal entend assujettir, au règlement sur les PIIA, les projets d'agrandissement ou de rénovation des bâtiments faisant partie de l'inventaire patrimonial de la MRC de Rouville;

**Considérant** qu'un avis de motion portant le numéro 24-03-062 a été donné par M. Marcel Boulay, conseiller au poste numéro 4, lors de la séance du conseil municipal tenue le 5 mars 2024;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Johanne Lacourse, appuyé par M. Étienne Decelles et **résolu** :

- Que le conseil adopte le projet de *Règlement numéro 573-24 modifiant le règlement numéro 382-07 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

Qu'une assemblée de consultation soit tenue mardi, le 9 avril 2024 à 20 h à la salle du conseil, 7, chemin du Vide, Sainte-Angèle-de-Monnoir, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Avis de motion numéro 24-03-064

4.20 Avis de motion du Règlement numéro 574-24 modifiant le Règlement numéro 553-22 sur la démolition d'immeubles

---

Avis de motion du règlement numéro 574-24 est donné par Mme Johanne Lacourse, conseillère au poste numéro 3, qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le *Règlement numéro 574-24 modifiant le Règlement numéro 553-22 sur la démolition d'immeubles*.

Ce règlement a pour objet d'assujettir, au règlement sur la démolition d'immeubles, les bâtiments situés dans l'ensemble d'intérêt patrimonial de la rue Principale et d'une section du rang Fort-Georges adjacente au périmètre d'urbanisation. Le règlement a aussi pour objet d'identifier, comme document annexe, le plus récent inventaire des bâtiments d'intérêt patrimonial situés sur le territoire municipal.

Résolution numéro 24-03-065

4.21 Adoption du projet du Règlement numéro 574-24 modifiant le Règlement numéro 553-22 sur la démolition d'immeubles

---

**Considérant** que la MRC de Rouville a adopté, le 21 février 2024, un nouvel inventaire des bâtiments d'intérêt patrimonial situés sur son territoire;

**Considérant** que le conseil municipal entend assujettir, au règlement sur la démolition d'immeubles, les bâtiments situés dans les zones 201-P, 202-P, 206-P, 303-P et 501-P (ensemble d'intérêt patrimonial de la rue Principale et section du rang Fort-Georges adjacente au périmètre d'urbanisation);

**Considérant** qu'un avis de motion portant le numéro 24-03-064 a été donné par Mme Johanne Lacourse, conseillère au poste numéro 3, lors de la séance du conseil municipal tenue le 5 mars 2024;

**En conséquence**, il est proposé par M. Marcel Boulay, appuyé par Mme Lise Dufour et **résolu** :

- Que le conseil adopte le projet du Règlement numéro 574-24 *modifiant le règlement numéro 553-22 sur la démolition d'immeubles*.
- Qu'une assemblée de consultation soit tenue mardi, le 9 avril 2024 à 20 h à la salle du conseil, 7, chemin du Vide, Sainte-Angèle-de-Monnoir, afin

d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

*Le conseil ne donne pas suite au point 4.22.*

Résolution numéro 24-03-066

5.1 Rapport annuel d'activités du service incendie

---

Sur proposition de M. Étienne Decelles, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** d'adopter le rapport annuel d'activités pour l'an 2 du Schéma de couverture de risques, réalisé par le Service de la sécurité incendie de la Ville de Marieville et de le transmettre à la MRC de Rouville.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 24-03-067

5.2 Entente de services aux personnes sinistrées de La société canadienne de la Croix-Rouge

---

Sur proposition de Mme Johanne Lacourse, appuyée par M. Étienne Decelles, il est **résolu** d'accepter l'Entente de services aux personnes sinistrées de La société canadienne de la Croix-Rouge pour deux ans, au coût de 0,20 \$ per capita en 2024 et de 0,21 \$ per capita en 2025.

Il est également **résolu** d'autoriser M. Denis Paquin, maire et Mme Pierrette Gendron, directrice générale, à signer cette entente, laquelle entente fait partie intégrante de la présente résolution comme ci au long reproduit.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 24-03-068

6.1 Achat d'un tracteur à gazon

---

Sur proposition de Mme Lise Dufour, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** de faire l'achat d'un tracteur à gazon Husqvarna MZ-54 auprès de Mini Mécanique Granby au coût de 7 082,45 \$ taxes applicables incluses, d'affecter ce montant au budget 2024 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 24-03-069

6.2 Achat de vêtements de travail pour les employés des travaux publics

---

Sur proposition de Mme Lise Dufour, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** de faire l'achat de vêtements de travail pour les employés des travaux publics auprès d'Acrobate marketing promotionnel, au coût de 944,92 \$ taxes applicables incluses, d'affecter ce montant au budget 2024 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 24-03-070

6.3 Ajout d'un arrêt sur le chemin du Vide à l'intersection de la rue des Prés-Verts

---

Sur proposition de Mme Johanne Lacourse, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** d'ajouter une nouvelle signalisation « Arrêt » sur le chemin du Vide à l'intersection de la rue des Prés-Verts au printemps 2024.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

*Le conseil ne donne pas suite au point 7.1.*

Résolution numéro 24-03-071

7.2 Recherche de fuite sur le réseau d'aqueduc

---

Sur proposition de M. Étienne Decelles, appuyée par Mme Lise Dufour, il est **résolu** de mandater la compagnie INNOVLOGIC pour la recherche de fuites sur le réseau d'aqueduc au coût de 2 966.36 \$ taxes applicables incluses, d'affecter ce montant au poste budgétaire 02-413-01-453 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

*Le conseil ne donne pas suite au point 8.1.*

Résolution numéro 24-03-072

9.1 Centre de services scolaire des Hautes-Rivières : Planification des besoins d'espace 2025-2035

---

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par M. Étienne Decelles, il est **résolu** que la Municipalité soumette un favorable au Projet de planification des besoins d'espace 2025-2035 du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 24-03-073

10.1 Remboursement pour programme de soutien à l'activité physique

---

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par Mme Lise Dufour, il est **résolu** de rembourser le montant total de 2 588,91 \$ pour les inscriptions aux activités sportives telles que présentées sur le rapport de Mme Catherine L'Homme, coordonnatrice aux loisirs et communications et selon le Programme de soutien à l'activité physique, d'affecter ce montant au poste budgétaire 02-701-90-999 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 24-03-074

10.2 Randonné du Souvenir Thierry LeRoux – Demande d'autorisation de passage dans la municipalité

---

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par Mme Lise Dufour, il est **résolu** d'autoriser le passage des cyclistes de la Randonnée du souvenir Thierry LeRoux sur les routes municipales sans fermeture de routes.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 24-03-075

10.3 Demande d'autorisation pour le Tour de Rouville

---

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par Mme Johanne Lacourse, il est **résolu d'**autoriser le Tour de Rouville organisé par ZJC Événements sportifs, à tenir sa course de vélos à Sainte-Angèle-de-Monnoir aux conditions suivantes :

- l'utilisation de la rue des Loisirs ainsi que le Parc Noël-Dubé est autorisée pour l'événement;
- la Municipalité autorise la fermeture temporaire des rues afin de faire passer les cyclistes;
- la Municipalité prête gratuitement le matériel à sa disposition pour barrer les rues;
- Mme Catherine L'Homme responsable des Loisirs est présente à l'événement et son temps est refacturé à l'organisation.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 24-03-076

10.4 Autorisation de dépenses pour la fête Nationale

---

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par Mme Johanne Lacourse, il est **résolu** d'autoriser l'engagement des dépenses pour la Fête Nationale 2024 tel que présenté sur le rapport de Mme Catherine L'Homme, coordonnatrice aux loisirs et communications.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 24-03-077

10.5 Tarification du camp de jour 2024

---

Sur proposition de M. Étienne Decelles, appuyée par Mme Lise Dufour, il est **résolu** d'adopter la tarification du camp de jour tel que présenté par Mme Catherine L'Homme, coordonnatrice aux loisirs et communications.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 24-03-078

10.6 Achat de verres de vin réutilisables avec logo de la Municipalité

---

Sur proposition de Mme Lise Dufour, appuyée par Mme Johanne Lacourse, il est **résolu** d'acheter des verres de vin réutilisables à l'effigie de la Municipalité auprès de la compagnie Ecocup au coût de 661.10 \$ taxes applicables incluses,

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2024

d'affecter ce montant au poste budgétaire 02-701-20-665 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 24-03-079

#### 10.7 Embauche du personnel du camp de jour 2024

---

Sur proposition de Mme Lise Dufour, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** d'engager le personnel suivant pour le camp de jour 2024 :

- Maude Turcotte, coordonnatrice
- Judith Jodoin, animatrice
- Rosalie De Munck, animatrice
- Maude Lefebvre, animatrice

Il est également **résolu** que les conditions d'engagement soient mentionnées dans un document.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 24-03-080

#### 10.8 Fête du voisinage

---

Sur proposition de Mme Johanne Lacourse, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** de faire la promotion de la Fête du voisinage auprès des citoyens et de soutenir les événements qui sont organisés dans le cadre de cette fête.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 24-03-081

#### 10.9 Achat d'une bannière de fond de scène

---

Sur proposition de M. Étienne Decelles, appuyée par Mme Johanne Lacourse, il est **résolu** de faire l'achat d'une bannière à installer lors des événements auprès de la compagnie Daniel Dupuis, articles promotionnels, au coût de 356,37 \$ taxes applicables incluses, d'affecter ce montant au budget 2024 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

#### 11 Correspondances

---

*Les correspondances énumérées dans la liste transmise aux élus aux fins de la présente séance ne font l'objet d'aucune délibération.*

#### 12 Période de questions no. 2 réservée au public

---

*Une période de question réservée au public s'est tenue à ce moment-ci.*

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2024

Résolution numéro 24-03-082

13 Clôture de la séance

---

Sur proposition de M. Étienne Decelles, appuyée par Mme Lise Dufour, il est **résolu** que la séance soit levée à 20 h 58.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

(Original signé)

Le maire

(Original signé)

La directrice générale et  
greffière-trésorière